

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 01 février 2022**

Année scolaire : 2021 – 2022

Numéro de séance : 4

Date de convocation : 24/01/2022
Présidence de : M. Sylvain SOUCHON
Quorum : 12
Nombre des présents : 17
Nombre d'absents excusés : 5

Points à l'ordre du jour	Avis ou vote	page	Numéro d'acte
1 Approbation du compte-rendu du CA du 23 novembre 2021	vote	3	NTR
2 Désignation du secrétaire de séance		3	
3 Approbation de l'ordre du jour	vote	3	NTR
4 Préparation de la rentrée 2022 – vote du TRMD	vote	3	TR n°22
5 Questions diverses		5	

Ce Conseil d'Administration s'est déroulé en visio-conférence.

NTR = acte non transmissible aux autorités de contrôle
TR = acte transmissible aux autorités de contrôle

PRESENCE AU CONSEIL

P | Présent
 V | Le membre était présent mais à distance.
 A | Absent
 E | Excusé

Qualité		Titulaires	Titulaires			Suppléants		
			P	A	E	P	A	E
Administrat ion	Chef d'établissement	SOUCHON Sylvain	X					
	Adjoint Gestionnaire	CLERICI Roland	X					
	CPE	GRENIER Aurélie	V					
Elus locaux	Collectivité de rattachement	RICHIOUD Ingrid	V					
		VILLEMAGNE Michel	V					
	Commune siège	VAREILLE Nadège	V					
Personnalité qualifiée		HAOND Sébastien			X			
Total : 6 sur 7								

Personnels de L'établissement	Représentants des personnels enseignants	CHAMBRON Anne	V					
		THIERS Clémentine	V					
		TESTA Fabien	V					
		RIBEYRE J.-Christophe		X				
		DELOBRE Oriane			X			
	HAENEN Christel	V						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	COMBAUROURE Nicole	V					
MOUNIER Teddy		V						
Total : 6 sur 8								

Parents d'élèves et élèves	Représentants des parents des élèves	VAREILLE Nathalie	V					
		VIALATTE Stéphanie	V					
		DUFFAUD Delphine	V					
		REY Fanélie	V					
		CLARET Marianne			X			
		CONVERS Amandine	V					
	Représentants des élèves	JAUSSAUD Ivan			X			
GENEST Aného				X				
Total : 5 sur 8								

COMPTE-RENDU

Point n°1 : Approbation du procès-verbal du CA du 23 novembre 2021

Le Principal demande aux administrateurs s'ils ont des remarques à faire au sujet de ce PV. Aucune modifications n'est proposée. Il soumet alors au vote le PV.

Résultats du vote : **15 pour, 0 abstention, 0 contre**

Point n°2 : Désignation du secrétaire de séance

Le Principal propose aux administrateurs que le PV soit fait par la direction.

Point n° 3 : Ordre du jour

- 18H05 | Arrivée de Mme DUFFAUD (parent d'élève)
- Le Principal propose l'ordre du jour. Il propose l'ajout de deux questions diverses.

Résultats du vote : **16 pour, 0 abstention, 0 contre**

Point n° 4 : préparation de la rentrée 2022

Le principal explique les différentes étapes de préparation de la rentrée et renvoie les administrateurs à la notice technique qu'il a rédigée à leur attention :

- calcul des effectifs : il est prévu 6 divisions au collège, une en sixième, deux en cinquième, une en quatrième et deux en troisième.

Effectifs actuels (2021)		Prévisions rentrée 2022				
		6e	5e	4e	3e	Divisions
6ème	30	26				1
5ème	22		30			2
4ème	32			20		1
3ème	20				32	2
Collège	106	108				6

- calcul de la dotation : il se fait à partir de la prévision des effectifs et se compose de trois parties :

- une dotation pour assurer les heures d'enseignement obligatoires, soit 26 heures par division
- une dotation supplémentaire d'autonomie à hauteur de 3 heures par division
- une dotation d'IMP

Il précise que les deux premières dotations se cumulent et sont données en heures postes (166) et en heures supplémentaires annuelles (13), ce qui peut expliquer que certains professeurs aient à compléter leur service (CSD) alors que les besoins sont bien présents dans l'établissement.

- Monsieur le Principal présente une série d'indicateurs qui mettent en avant que l'établissement absorbe un nombre d'HSA inférieur aux autres établissements du département et de l'académie et que le taux d'encadrement des élèves (H/E) est bien

supérieur au collège Jouvét que dans les autres collèges du département. Par ailleurs, la dotation est équivalente cette année à l'année dernière.

	Divisions	Effectifs	Dotation (en heures)	Taux HSA	H/E (heures/élève)	
					Collège Louis Jouvét	Moyenne départementale
2019-20	7	132	208	4.8%	1.51	1.20
2020-21	6	122	179	5.5%	1.52	
2021-22	6	115	179	6.6%	1.56	
2022-23	6	108	179	7.3%*	1.65	1.28

*Le taux départemental de HSA est de 7.45%

- Le Principal explique qu'un Conseil Pédagogique a permis d'établir les grands principes de répartition de la dotation d'autonomie. Ces grands principes permettent de mettre en œuvre un projet pédagogique global pour la rentrée prochaine. Les points suivants ont été décidés en Conseil Pédagogique :
 - Permettre l'amélioration des résultats en maîtrise de la langue française
 - Accompagner les élèves dans l'acquisition de méthodes de travail personnel (ATP + Devoirs faits)
 - Permettre la liaison avec le cycle III (notamment AP maths et fluence)
- Monsieur le Principal présente alors la répartition de la dotation supplémentaire en heures groupe classe, groupes à effectifs réduits, dispositifs spécifiques et heures statutaires. Cette répartition permet de viser les objectifs arrêtés en Conseil Pédagogique, notamment :
 - 6^{ème} | des groupes à effectifs réduits en français et mathématiques pour relancer le dispositif d'accompagnement personnalisé sur le cycle III
 - 5^{ème} | des groupes à effectifs réduits en français
 - 4^{ème} | des groupes à effectifs réduits en français, SVT, Physiques-chimie et anglais pour répondre aux difficultés rencontrées par les élèves de cette classe.
 - 3^{ème} | des groupes à effectifs réduits en français afin d'améliorer les résultats en maîtrise de la langue
 - 3 heures consacrées à l'aide au travail personnel : cette enveloppe d'heures sera à répartir sur les quatre niveaux en fonction du projet qui a été élaboré l'an dernier.
 - Il reste 3.5 heures non affectées pour les projets et autres formes d'accompagnement des élèves en cours d'année.
- Le Principal présente alors la répartition des heures postes et des heures supplémentaires puis le TRMD. Il indique qu'il ne propose aucune création ni aucune suppression de poste.

COLLEGE LOUIS JOUVET - SAINT-AGREVE														
retour sommaire	MATHS	SPC	SVT	TECH	HGEMC	FR	APLA	MUS	ANG	ESP	ITA	LET/ITA	EPS	RESTE
Besoins par discipline (report TAB 2)	23,00	10,50	12,50	8,50	19,00	14,50	6,00	7,00	21,00	7,50	2,50	21,50	22,00	
Apport des postes (ressources humaines)	36,00	0,00	18,00	0,00	18,00	9,00	0,00	0,00	18,00	0,00	0,00	18,00	20,00	
Ecart 1	13,00	-10,50	5,50	-8,50	-1,00	-5,50	-6,00	-7,00	-3,00	-7,50	-2,50	-3,50	-2,00	
RH internes	HP	23,00		10,50		18,00	9,00			18,00		18,00	20,00	
	HSA			2,00		1,00		1,00				3,50	2,00	3,50
Don ou Besoins en RH	CSD	13,00		7,50										
	BMP ou CSR		10,50		8,50		5,50	6,00	6,00	3,00	7,50	2,50		
VERIF	23,00	10,50	5,00	8,50	19,00	14,50	6,00	7,00	21,00	7,50	2,50	21,50	22,00	
	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK

Fonction : enseignement devant élèves	Dotation Globale : 179.0	HP : 166.0	HSA : 13.0
--	--------------------------	------------	------------

Code	Libellé discipline	Besoins au 01.09.2021	Besoins au 01.09.2022	Apports Constatés	Apports Prévus	Ecart	Supports Définitifs
L0090	non spécialiste (ae)	0,00	3,50	0,00	0,00	-3,50	0,00
L0202	lettres modernes	30,00	14,50	18,00	14,50	0,00	1,00
L0422	anglais	21,50	21,00	18,00	21,00	0,00	1,00
L0426	espagnol	7,50	7,50	0,00	7,50	0,00	0,00
L0429	italien	7,50	2,50	0,00	2,50	0,00	0,00
L0459	italien lettres	0,00	21,50	18,00	18,00	-3,50	1,00
L1000	histoire géographie	18,50	19,00	18,00	18,00	-1,00	1,00
L1300	mathématiques	24,50	23,00	36,00	23,00	0,00	2,00
L1400	technologie	6,00	8,50	0,00	8,50	0,00	0,00
L1500	sciences physiques et chimiques	12,50	10,50	0,00	10,50	0,00	0,00
L1600	sciences de la vie et de la terre	13,50	12,50	18,00	10,50	-2,00	1,00
L1700	éducation musicale	6,00	7,00	0,00	6,00	-1,00	0,00
L1800	arts plastiques	6,00	6,00	0,00	6,00	0,00	0,00
L1900	éducation physique et sportive	23,00	22,00	20,00	20,00	-2,00	1,00
TOTAUX		176,50	179,00	146,00	166,00	-13,00	6,00

- 18H30 Arrivée de Mme REY (Parent d'élèves)
- Le principal sollicite les membres du Conseil d'administration pour d'éventuelles remarques ou questions : Monsieur le Maire explique qu'il comprend que l'établissement requiert de nombreuses ressources humaines de l'extérieur. Le Principal répond qu'en effet plusieurs BMP ou CSR sont proposés mais qu'il ne souhaite pas la création de postes qui nécessiteraient que les titulaires aillent obligatoirement compléter le service ailleurs alors que les besoins peuvent être dans l'ensemble couverts par des professeurs contractuels connus, déjà affectés depuis de plusieurs années dans l'établissement, ou des titulaires en sous-services disponibles sur le territoire.

Résultats du vote : 17 pour, 0 abstention, 0 contre

Point n° 5 : questions diverses

① **Carnets de correspondance** : le Principal souhaite l'avis des administrateurs sur la proposition de ne pas équiper les élèves de 3^{ème} d'un carnet de correspondance à la rentrée prochaine.

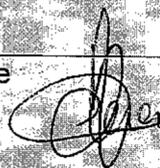
- La CPE explique qu'en effet, il est peu utilisé par les familles, qui appellent pour signaler des absences ou les justifient par un email. Ces mêmes familles ont pris l'habitude, en quatre ans, de consulter régulièrement Pronote.
- Le Principal sollicite alors les enseignants, qui expliquent qu'ils ont également l'habitude d'utiliser Pronote pour communiquer avec les parents, inscrire des observations, etc. Un professeur souligne cependant que les élèves y inscrivent leurs identifiants et mots de passe pour les différents services numériques ; il y a également le calendrier des alternances hebdomadaires.
- Les parents ne sont pas réticents à l'idée, tant que les élèves de 6^{ème} à la 4^{ème} ont bien un carnet. Le Principal souhaite encore se donner le temps de la réflexion et échangera avec les professeurs lors d'un conseil pédagogique.

② **Accompagnement des élèves isolés pour cas-contact ou cas positif** : le collège proposera à nouveau aux élèves qui ont été absents de pouvoir venir rattraper leurs cours un mercredi après-midi ou deux en étant accompagnés par la Vie scolaire. Cela a été proposé en début d'année mais peu de familles se sont portées volontaires, ce que le principal regrette.

LA SEANCE EST LEVEE A 18H50.

Signatures

Le secrétaire de séance | Roland CLERICI, Adjoint-gestionnaire



Le Chef d'établissement | Sylvain SOUCHON, Principal

